

**Site Natura 2000
FR9400612 "Punta Calcina"**

**Relevé de décisions relatif à la réunion du comité de pilotage
Du 24 juillet 2012 en mairie de Conca**

Etaient présents :

Nom / Prénom	Organisme
GIVRE Jean-Michel	Sous préfecture de Sartène
MOSCONI François	Maire de Conca
GUYON Brice	D.R.E.A.L. de Corse
MINCHELLI Santa	P.N.R.C.
TRAMONI Patrick	Conseil Général 2A
PROFIZI Guy	Propriétaire
CODANI Claude	F.D.C.C.S. Ajaccio
PETIT Yohan	C.B.N.C. Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
SORBA Laurent	Département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)
LECCIA Sébastien	Département écosystèmes terrestres Office de l'Environnement de la Corse (O.E.C.)

Etait excusé :

Nom / Prénom	Organisme
ANGELINI Jean-Christophe	Conseiller général de Porto-Vecchio

Ordre du jour :

- Rappel des objectifs du dispositif
- Présentation du site ainsi que des actions mises en œuvre depuis la validation du document d'objectifs (DOCOB) en février 2002
- Calendrier de travail
- Questions diverses

Historique du site :

- ✓ 26 Novembre 2001 : Installation du comité de pilotage (COPIL)
Opérateur : Max Consultant
- ✓ 27 Février 2002 : Validation du DOCOB (pas d'arrêté préfectoral)
- ✓ 11 Février 2008 : Arrêté portant création et composition du Comité de Pilotage Local du site
- ✓ 17 Mars 2008 : arrêté ministériel portant création de la ZSC

M. François MOSCONI, accueille les membres du comité de pilotage dont il a pris la présidence lors de la réunion préalable au comité de pilotage, puis présente l'ordre du jour de la réunion. Il précise que le comité de pilotage local est l'instance chargée de conduire les phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision du DOCOB.

S'en suit un tour de table de présentation des participants.

➤ **Rappel des objectifs du dispositif et état d'avancement du DOCOB**

M. Sébastien LECCIA rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « habitats naturels, faune et flore » et « oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Poursuivant, le représentant de l'O.E.C. résume la procédure Natura 2000.

➤ **Présentation du site ainsi que des actions mises en œuvre depuis la validation du document d'objectifs (DOCOB) en février 2002**

La parole est ensuite donnée à M. Laurent SORBA qui présente le site et son intérêt écologique, puis décline les actions prévues au DOCOB validé en 2002 ainsi que leur mise en œuvre.

- Le site de Punta Calcina a été proposé comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en raison de la présence d'une espèce végétale d'intérêt communautaire inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats : *Brassica insularis*.
Le site culmine à 371 mètres et sa superficie est de 7,8 hectares.

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est en vigueur depuis Juin 1998. Le périmètre de la ZCS englobe 7 parcelles privées dont 5 sont en indivision et 2 ne présentent pas de propriétaire identifié.

- L'inventaire et la description des activités humaines est ensuite abordé : la falaise de Punta Calcina est un site d'escalade réputé. Dans un passé encore récent, des troupeaux errants de chèvre pâturaient occasionnellement sur le secteur. M. François MOSCONI, précise que cet usage n'est plus d'actualité.

- Les espèces et habitats ayant motivé le classement de la zone au titre de Natura 2000 sont déclinées par M. Laurent SORBA :

Outre la présence de *Brassica insularis* (chou de Corse), le site abrite un habitat d'intérêt communautaire (pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique) qui correspond à l'habitat de *Brassica insularis*.

L'intérêt patrimonial réside également en la présence d'une espèce végétale rare et protégée au niveau régional (*Asplenium patrachae*) et d'une espèce végétale très rare au niveau régional (*Asplenium trichomanes subsp. pachyrachis*).

Deux espèces animales d'intérêt communautaire (*Phyllodactylus europaeus* et *Papilio hospiton*) sont susceptibles de fréquenter le secteur compte tenu de la présence de conditions favorables.

Les 7 actions inscrites au DOCOB sont ensuite passées en revue :

Action 1 : Acquisitions foncières et/ou conventions de gestion

Objectif : Maîtrise foncière des terrains, ou à défaut maîtrise d'usage, pour assurer une meilleure gestion des milieux.

Action 2 : Limitation de l'aménagement de nouvelles voies d'escalade sur le site

Objectif : Protéger les espèces végétales qui se développent sur la paroi, et en particulier *Brassica insularis*.

Action 3 : Limitation du pâturage aux abords des falaises

Objectif : Protéger *Brassica insularis* et favoriser son extension.

Action 4 : Informer et sensibiliser le public, en particulier les utilisateurs des falaises pour l'escalade

Objectif : Informer et sensibiliser les propriétaires, les usagers et le public sur la forte valeur patrimoniale du site et sur la réglementation en vigueur.

Action 5 : Renforcement de la population de *Brassica insularis*

Objectif : Favoriser le maintien et si possible le développement de la population de *Brassica insularis* sur le périmètre de la ZSC.

Action 6 : Suivi génétique et dynamique de la population de *Brassica insularis*

Objectif : Encourager et faciliter les programmes de recherche sur la génétique des populations chez *Brassica insularis*, en vue d'une meilleure gestion de l'espèce ; Assurer un suivi de la population de *Brassica insularis* à Punta Calcina.

Action 7 : Recherche de la présence réelle du Phyllodactyle

Objectif : Le cahier d'habitat des falaises calcaires de Corse du *Brassica insularis* mentionne la présence potentielle du Phyllodactyle (*Phyllodactylus europaeus*), espèce figurant aux annexes II et IV de la directive Habitats.

Le bilan des actions mises en œuvre depuis 2002 est ensuite exposé :

- Suivi annuel de la population de *Brassica insularis* par le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) avec l'aide de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

- Sensibilisation des grimpeurs via le comptage et la pose d'un panneau d'information.
- Réalisation d'une plaquette d'information avec l'aide de la FFME et des élèves des écoles primaires de Conca, Porto-Vecchio et Trinité de Porto-Vecchio.
- Réalisation d'une étude génétique sur l'ensemble des populations de chou de Corse.

M. Yohan PETIT vient compléter cette présentation en exposant les actions conduites par le CBNC, notamment dans le cadre du suivi des stations à *Brassica insularis* (*Chou de Corse*) et au niveau des inventaires d'habitats. Les populations semblent être stables, avoisinant la centaine d'individus sur le site.

➤ **Questions diverses**

M. Claude CODANI met en exergue l'implication de la fédération départementale des chasseurs de la Corse-du-Sud dans la protection et le respect de l'environnement. Il déplore le comportement de certains chasseurs et souhaiterait voir évoluer les mentalités vers une meilleure prise en compte des richesses insulaires.

M. François MOSCONI remercie les membres du comité de pilotage pour leur participation à cette réunion et propose d'en organiser une autre en début d'année 2013. A cette occasion les diagnostics écologique et socio-économique de la zone seront présentés et les grands enjeux de conservation validés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Le sous préfet de Sartène



Alain CHARRIER